



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur sa quarante-troisième session

Rapporteur : M. Jerry **Kramer** (Canada)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Point 4 a)

Chapitre 27

Aide humanitaire

1. À sa 21^e séance, le 24 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 27, Aide humanitaire, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/56/6 (chap. 27)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre 27 et a répondu aux questions qui ont été posées au cours de l'examen de ce chapitre du budget par le Comité.

Examen de la question

3. Le Comité a félicité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le rôle vital et efficace de coordination qu'il a joué lors de plusieurs crises humanitaires provoquées par des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence complexes. Il a également noté qu'en dépit de la difficulté de sa mission, le Bureau, qui doit gérer une structure très complexe, a organisé et renforcé avec succès ses moyens d'action et sa présence sur le terrain. Les donateurs avaient remarqué l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du Bureau, et plus précisément l'efficacité de la coordination des opérations en République démocratique du Congo, ainsi que la nécessité de renforcer la coordination entre les différents partenaires de l'aide humanitaire. En ce qui concerne la coordination par New York



des opérations menées dans le cadre de la crise en Iraq, le Comité a souligné qu'il fallait prendre toutes les mesures voulues pour éviter tout recoupement des activités entre New York et Genève.

4. Le Comité a également souligné l'importance du mandat du Bureau. Toutefois, on a fait observer qu'il faudrait renforcer la capacité du Bureau de faire face à des situations d'urgence et résoudre le problème que pose l'écart important entre les ressources fournies au titre du budget ordinaire et les contributions volontaires.

5. L'efficacité de l'action menée par le Bureau afin d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl a été saluée, de même que son initiative d'établir l'International Chernobyl Research and Information Network qui facilitera la transition entre les secours et le développement dans les États touchés par cette catastrophe.

6. On a constaté des améliorations dans les travaux du Comité permanent interorganisations (CPI). Le Comité a encouragé le secrétariat du CPI à continuer de renforcer la coordination interinstitutions, de tenir les États Membres informés de ses travaux et d'augmenter la coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que de les consulter davantage, au sujet de l'action menée par l'ONU à la demande de pays se trouvant dans une situation de crise humanitaire ou sortant d'une telle situation.

7. Il a été constaté que, la part du budget ordinaire consacrée aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires étant nettement insuffisante, le Bureau est fortement tributaire des ressources extrabudgétaires. Cette situation met en péril des fonctions essentielles.

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif de programme du chapitre 27, Aide humanitaire, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.**

9. **Lors de l'examen du chapitre 27, le Comité a pris note de l'importance des ressources extrabudgétaires pour les tâches administratives et a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui soumettre un rapport définissant ces tâches.**